

DÉPARTEMENT
DE
LA VENDÉE



COMMUNE
DE
**TALMONT SAINT
HILAIRE**

TOURNÉE GÉNÉRALE DE CONSERVATION CADASTRALE

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES FONCIERS

Mesdames et Messieurs les propriétaires fonciers, possédant des immeubles sur le territoire de la commune de **TALMONT SAINT HILAIRE** sont informés que les travaux de mise à jour du plan cadastral seront entrepris à partir du

1er OCTOBRE 2018

par

Mr Bruno DORÉMUS, géomètre.

Il est rappelé qu'en application de **l'article 4 de l'arrêté préfectoral N° 99 – D.R.C.L.E/2 - 41 du 2 février 1999**, les géomètres chargés des opérations de conservation cadastrale peuvent être amenés à réaliser, dans le respect des dispositions légales, des travaux topographiques dans les propriétés publiques et privées situées sur le territoire des communes du département. Ces agents devront être porteurs d'une ampliation du présent arrêté et la présenter à toute réquisition.

TALMONT SAINT HILAIRE le *17 septembre 2018*

Le Maire,
Maxence de RUGY

Le Maire


MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS


